

ARRETE MUNICIPAL

N° ARR2021-039



Autorisation d'ouverture au public du restaurant situé à l'étage de l'Hôtel-Restaurant « Le Château de Sable »- 38, rue de l'Europe

Le Maire de la Commune de PORSPODER,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Code de la Construction et de l'Habitation, et notamment les articles L111-8-3, R111-19-11 et R 123-46 ;

Vu le décret n° 95-260 du 8 mars 1995, modifié relatif à la Commission Consultative Départementale de Sécurité et de l'Accessibilité (C.C.D.A.S.) ;

Vu l'arrêté n° 2012/187 du 6 juillet 2012 du Préfet du Finistère relatif à la Commission Consultative Départementale de la Sécurité et de l'Accessibilité.

Vu l'arrêté modifié du Ministre de l'Intérieur du 25 juin 1980, portant règlement de sécurité contre les risques d'incendie et de panique dans les Etablissements Recevant du Public (établissement du 1er groupe) ;

Vu l'avis de la commission consultative départementale de sécurité et d'accessibilité (C.C.D.S.A.), émis le 8 juin 2021 ;

ARRÊTE

Article 1er : L'hôtel-restaurant « **Le château de sable** », Type : O – N - Catégorie : 3ème, sis à Porspoder, 38, rue de l'Europe, est autorisé à ouvrir au public, le restaurant situé à l'étage du bâtiment existant ayant fait l'objet du PC 029 221 16 00015 M01.

Article 2 : L'exploitant est tenu de maintenir son établissement en conformité avec les dispositions du Code de la Construction et de l'Habitation et du règlement de sécurité contre l'incendie et la panique précitée. Tous les travaux qui ne sont pas soumis à permis de construire mais qui entraînent une modification de la distribution intérieure ou nécessitent l'utilisation d'équipements, de matériaux ou d'éléments de construction soumis à des exigences réglementaires, devront faire l'objet d'une demande d'autorisation. Il en sera de même des changements de destination des locaux, des travaux d'extension ou de remplacement des installations techniques, et des aménagements susceptibles de modifier les conditions de desserte de l'établissement.

Article 3 : Ampliation du présent arrêté sera adressée à Monsieur le Sous-Préfet de Brest, Monsieur le Commandant de la Brigade de Gendarmerie de Ploudalmézeau, Monsieur le Directeur Départemental des services d'Incendie et de Secours – Service prévention.

Fait à PORSPODER, le 9 juin 2021



Le Maire,
Yves ROBIN

Je soussigné, *Frank JACQUIN*, représentant « les Jardins de Kergroadez » domicilié Kergroadez à Brélès (29810), reconnaît avoir reçu notification du présent arrêté autorisant l'ouverture au public de l'Hôtel-restaurant « Le Château de Sable ».

Lieu et date de signature	Signature
<i>Porspoder 9 juin 2021</i>	<i>[Signature]</i>